

Objectif 32 : Maîtriser le développement des espaces sous influence métropolitaine

- Maîtriser et organiser le développement, pour des territoires plus équilibrés, mieux connectés aux métropoles
- Réduire le rythme de consommation d'espace
- Rééquilibrer le rapport habitat / emplois / services dans le respect des objectifs sur le foncier économique et la maîtrise de l'étalement urbain
- Accroître la desserte par les transports en commun

Objectif 33 : Organiser un développement équilibré des espaces d'équilibre régional

- Promouvoir un développement harmonieux autour de bassins de vie singuliers offrant qualité de vie et proximité
- Réduire le rythme de consommation d'espace
- Équilibrer le développement au sein de ces espaces cohérents dans leur fonctionnement

Objectif 34 : Préserver la qualité des espaces ruraux et naturels et faciliter aux services dans les centres locaux et de proximité

- Porter un modèle de développement rural régional
- Préserver la qualité des espaces ruraux et naturels
- Réduire le rythme de consommation d'espace
- Favoriser l'accès aux services dans les centralités
- Organiser un développement cohérent au sein des bassins de vie

Orientation 3 : Des centres urbains réinvestis pour juguler l'étalement urbain, favoriser la proximité et le lien social

Objectif 35 : Conforter les centralités en privilégiant le renouvellement urbain et la cohésion urbanisme-transport

Objectif 40 : Renforcer la convergence entre réseaux et services, en lien avec la stratégie urbaine régionale

Orientation 2 : Une offre de transports adaptés, simplifiée et performante pour tous et pour tous les territoires

Objectif 41 : Développer des offres de transports en commun adaptées aux territoires, selon trois niveaux d'intensité urbaine

Niveaux de desserte cibles projetés

- Express : fréquence : 15' en heure de pointe (gares principales) - 30' en heure creuse
- Intervalle : fréquence : 30' en heure de pointe - 1h en heure creuse
- Maillage du territoire : fréquence : 2 à 3 allers-retours quotidiens

Objectif 42 : Rechercher des complémentarités plus étroites et une meilleure coordination entre dessertes urbaines, interurbaines et ferroviaires

Objectif 43 : Accompagner les dynamiques territoriales avec des offres de transport adaptées aux évolutions sociodémographiques (en cohérence avec la stratégie urbaine régionale)

Orientation 3 : Infrastructures : des réseaux consolidés, des pôles d'échanges hiérarchisés

Objectif 44 : Accélérer la réalisation de la ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur pour renforcer l'offre des transports de qualité

Accélérer la réalisation de la NUPCA

Orientation 2 : Les communautés écologiques restaurées (Cicart TVS)

Objectif 50 : Définir le Trame Verte et Bleue régionale et assurer la prise en compte des centralités écologiques et des habitants dans les documents d'urbanisme et les projets de territoire

Recherche de préservation optimale

- Trame verte
- Trame bleue
- Zones humides
- Cours d'eau

Recherche de remise en état optimale

- Trame verte
- Trame bleue
- Zones humides
- Cours d'eau

Objectif 51 : Assurer les liens écologiques au sein de territoire régional et avec les régions voisines

Liens écologiques avec les régions voisines

LIGNE DIRECTRICE 3 : CONJUGUER EGALITE ET DIVERSITE DES TERRITOIRES POUR DES TERRITOIRES SOLIDAIRES ET ACCUEILLANTS

AXE 1 : Cultiver les atouts, compenser les faiblesses, réaliser le potentiel économique et humain de tous les territoires

Orientation 1 : Des trajectoires de développement pour tous les territoires

Objectif 52 : Contribuer collectivement à l'ambition démographique régionale

Objectif 53 : Faire rayonner les projets métropolitains et promouvoir leurs retombées pour l'ensemble des territoires de la région

Objectif 54 : Renforcer un modèle de développement rural régional ancré dans les réalités locales

- Parcs Nationaux (zone potentielle d'adhésion et aire maritime adjacente / cœur de parc)
- Parcs Naturels Régionaux

Objectif 55 : Structurer les campagnes urbaines et valoir à un développement harmonieux des territoires sous pression

Orientation 2 : Pour la réalisation du potentiel économique et humain de tous les territoires

Objectif 56 : Accélérer le dynamisme physique et numérique des territoires, en particulier alpins

Réinvestir, au cœur des espaces les plus métropolisés, les espaces à forts enjeux de renouvellement urbain (Couleurs issues de l'objectif 4)

- Cœur de l'agglomération avignonnaise (hors centre-ville)
- Centre urbain de Marseille (dont CNU Euroméditerranée)
- Rade de Toulon
- Etang de Berre
- CNU Plaine du Var

Objectif 57 : Promouvoir la mise au tourisme des territoires

Encourager la « mise au tourisme » des territoires en construisant des stratégies de promotion par filières et destinations

Tourisme urbain, tourisme d'affaires et de congrès

- Centralités métropolitaines
- Conforter leur place dans l'accueil d'événements

- Grandes scènes artistiques de renommée internationale (théâtre, danse, opéra)
- Grands musées de la Région
- Accroître la diversité de l'offre, la faire contribuer à la régénération des centralités
- Principaux festivals
- Faire rayonner l'offre festivalière régionale et inscrire ces événements dans la durée

Tourisme de nature et écotourisme

S'appuyer sur le maillage des Parcs naturels pour protéger et promouvoir les patrimoines locaux

- Parcs Nationaux (zone potentielle d'adhésion et aire maritime adjacente / cœur de parc)
- Parcs Naturels Régionaux

Objectif 58 : Soutenir l'économie de proximité

Accompagner les acteurs des territoires dans leurs démarches de labellisation

- Stations classées de tourisme (qualité de l'offre d'hébergement et animations)
- Sites et candidatures UNESCO
- Opérations « Grands Sites » (existants/projets)

Développer, entretenir et garantir la qualité paysagère autour des itinéraires et axes de découverte du territoire

- Principaux cours d'eau (croisière fluviale, sports nautiques)
- Véloroutes européennes et itinéraires cyclables régionaux structurants. Acheter les itinéraires et développer le vélotourisme
- Route des Alpes
- Lignes ferroviaires touristiques présentant un caractère patrimonial

Aider les territoires à réguler les impacts du tourisme

- Communes à forte intensité touristique (population démultipliée en saison)
- Réguler l'impact environnemental du tourisme : consommation d'eau et d'énergie, déchets
- Facade littorale et grandes stations balnéaires
- Réguler la pression touristique en organisant la fréquentation
- Accompagner les stations balnéaires vers un développement plus durable
- Stations de sports d'hiver
- Réinvestir l'offre des stations de montagne et anticiper les effets du changement climatique par le numérique, la transition écologique et énergétique durable
- Sites sous pression : gérer la pression liée à la sur-fréquentation touristique

Réinvestir, au cœur des espaces les plus métropolisés, les espaces à forts enjeux de renouvellement urbain

- Cœur de l'agglomération avignonnaise (hors centre-ville)
- Centre urbain de Marseille (dont CNU Euroméditerranée)
- Rade de Toulon
- Etang de Berre
- CNU Plaine du Var

Réinvestir, au cœur des espaces les plus métropolisés, les espaces à forts enjeux de renouvellement urbain (Couleurs issues de l'objectif 4)

- Cœur de l'agglomération avignonnaise (hors centre-ville)
- Centre urbain de Marseille (dont CNU Euroméditerranée)
- Rade de Toulon
- Etang de Berre
- CNU Plaine du Var

AXE 2 : Soutenir les territoires et les populations pour une meilleure qualité de vie

Orientation 1 : Une stratégie d'accès au logement et la réduction des inégalités

Objectif 59 : Permettre aux ménages d'accéder à un logement adapté à leurs ressources et de réaliser un parcours résidentiel conforme à leurs souhaits

Objectif 60 : Renover le parc de logements existant, massifier la rénovation énergétique des logements et revitaliser les quartiers dégradés

Objectif 61 : Promouvoir la mixité sociale et intergénérationnelle, la prise en compte des jeunes et des nouveaux besoins liés au vieillissement de la population

Orientation 2 : Une cohésion sociale renforcée pour une meilleure qualité de vie en Région

Objectif 62 : Conforter la cohésion sociale

Soutenir les stratégies de réinvestissement urbain dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)

- Centralités comprenant jusqu'à 3 QPV
- Nombre de QPV dans les centralités métropolitaines et les centres urbains régionaux

Objectif 63 : Faciliter l'accès aux services

Objectif 64 : Développer les potentialités des établissements de formation

AXE 3 : Développer échanges et réciprocity entre territoires

Orientation 1 : Des atouts diversifiés, des interdépendances, des coopérations

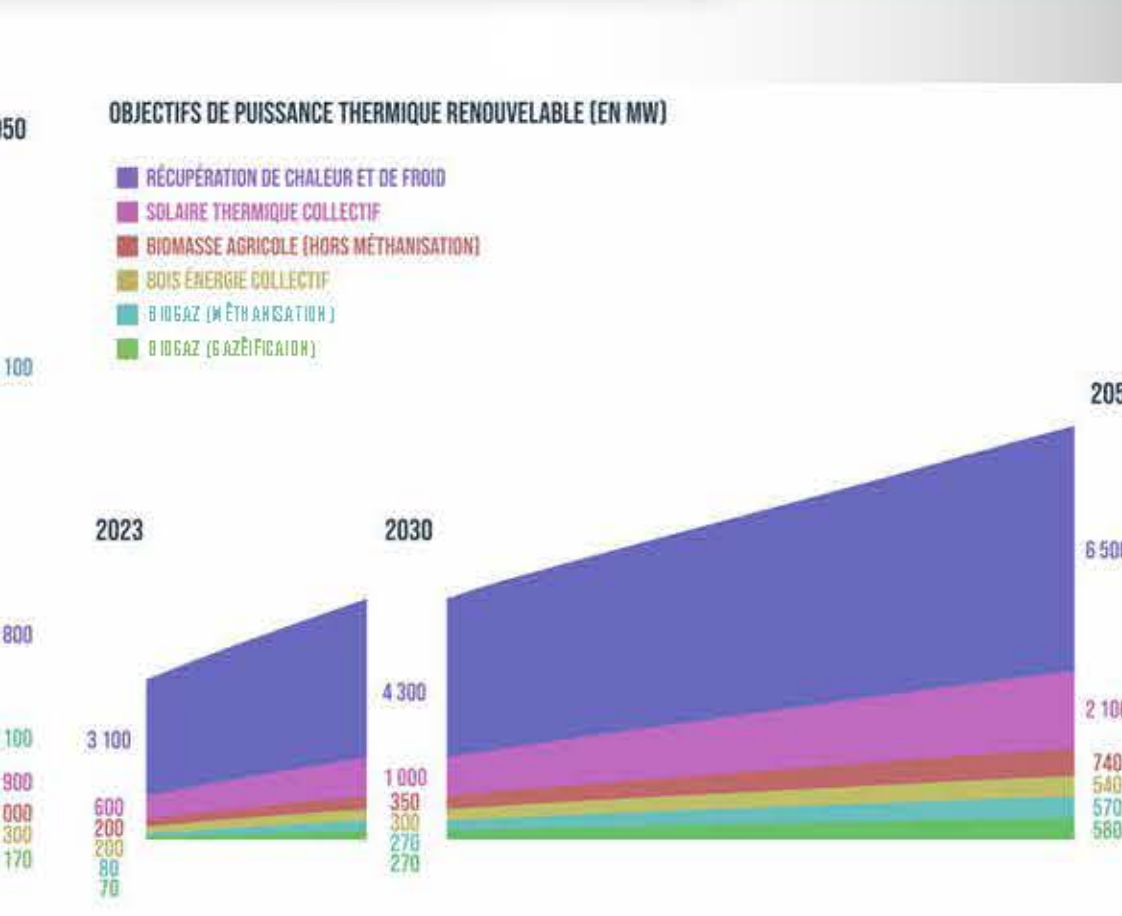
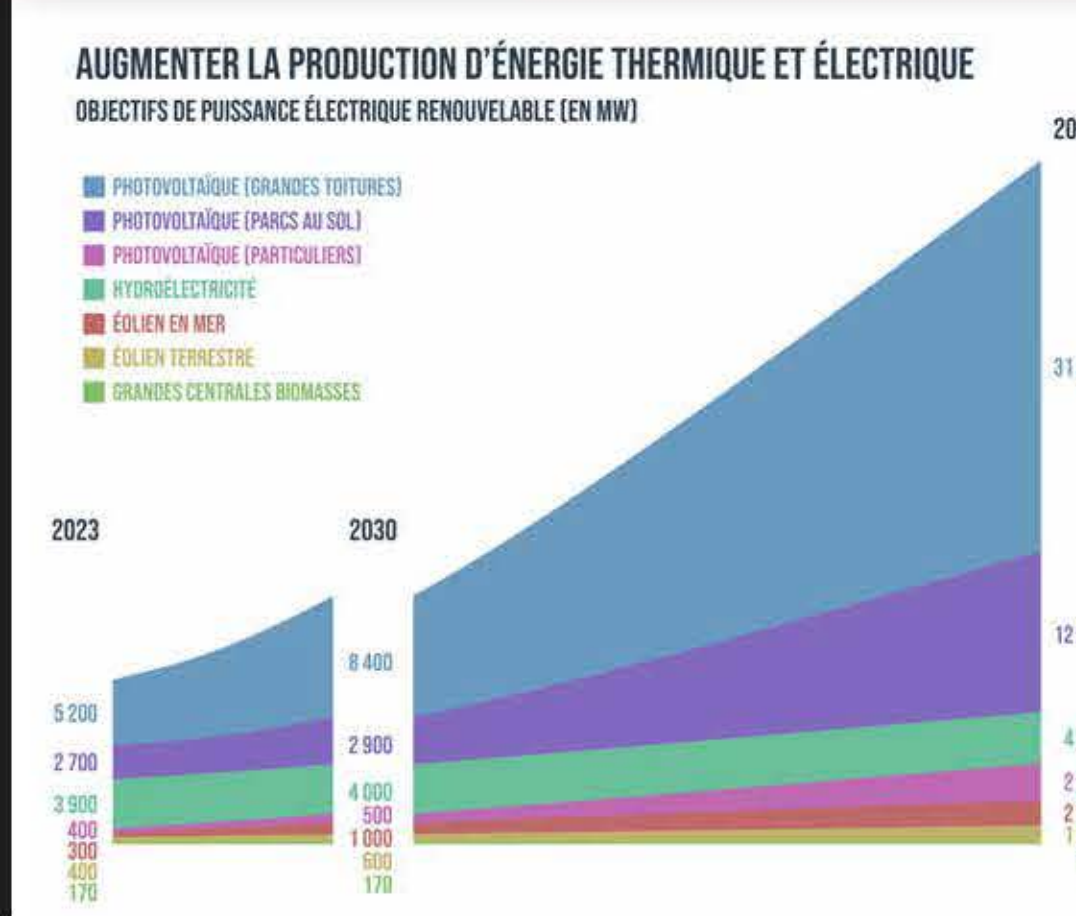
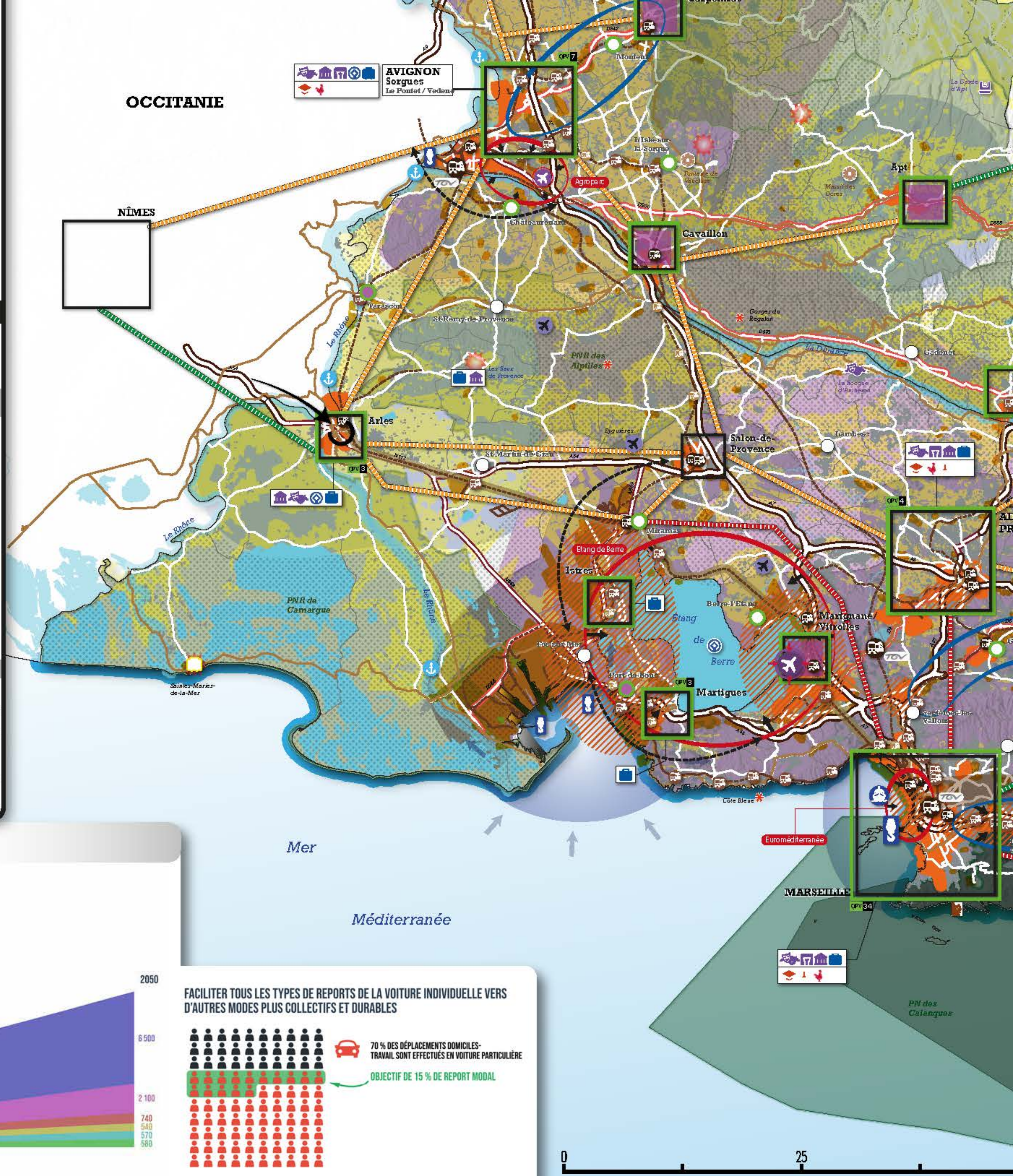
Objectif 65 : Refonder le pacte territorial de l'eau, de l'énergie et des solidarités environnementales pour donner à chaque territoire les capacités de son développement

Objectif 66 : S'accorder sur une stratégie cohérente des mobilités avec les AOMU et définir les modalités de l'action

Orientation 2 : Connaissance, solidarités et dialogue comme leviers de la coopération

Objectif 67 : Consolider l'ingénierie de la connaissance territoriale pour renforcer la mise en capacité des territoires

Objectif 68 : Rechercher des financements innovants pour pérenniser le développement des transports collectifs



FACILITER TOUS LES TYPES DE REPORTS DE LA VOITURE INDIVIDUELLE VERS D'AUTRES MODES PLUS COLLECTIFS ET DURABLES

70 % DES DÉPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL SONT EFFECTUÉS EN VOITURE PARTICULIÈRE

OBJECTIF DE 15 % DE REPORT MODAL